

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. François Baertschi, Sandra Golay,
Henry Rappaz, Christian Decorvet, Christian
Flury, André Python, Pascal Spuhler, Jean
Batou, Jean-François Girardet, Françoise Sapin,
Daniel Sormanni, Francisco Valentin, Olivier
Baud

Date de dépôt : 17 octobre 2016

Proposition de motion

Horaires des policiers et des employés de la police : non à la « casse » organisée par la nouvelle directive de Pierre Maudet !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'une nouvelle directive sur les horaires à la carte à la police (BSCOPP.03) crée une grande insécurité auprès des policiers ;
- que les représentants du personnel, tous corps confondus, craignent une dégradation de la santé et de la vie familiale et sociale déjà mises à mal par des horaires irréguliers comportant du travail durant la nuit et les week-ends ;
- qu'une crainte est également exprimée de voir le personnel démotivé ;
- qu'il n'y a pas eu de réelle concertation avec les représentants du personnel ;
- qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure organisation du temps de travail ;
- que ce n'est pas au personnel de la police de payer les pots cassés de la désorganisation engendrée par la nouvelle loi sur la police ;
- que cette directive annonce d'autres dégradations pour la fonction publique,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier une organisation des horaires de travail qui concilie au mieux la vie privée et familiale des policiers avec les nécessités du service ;
- à développer le dialogue de manière constructive afin de trouver des solutions ;
- à transmettre au Grand Conseil la directive sur les horaires à la police (BSCOPP.03) du 15 octobre 2016 ;
- à mettre fin à cet horaire à la carte qui met en danger la vie sociale et familiale du personnel de la police ;
- à mieux organiser les ressources humaines de la police.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 15 octobre 2016, est entrée en vigueur la nouvelle directive de Pierre Maudet (BSCOPP.03) qui impose une insécurité au niveau des horaires de travail à la police.

Au lieu d'améliorer la gestion des heures de travail, cette directive apporte une dégradation grave aux conditions de travail à la police genevoise.

C'est un véritable système de travail sur appel qui est mis en place. Cette directive fait miroiter des garanties de jours de congé, ce qui n'est pas le cas. On cautionne ainsi la mauvaise gestion des horaires de travail.

Les policiers et le personnel de police sont certes disponibles en raison des exigences de leur profession, mais on ne peut pas non plus aller trop loin, par une désorganisation complète et un horaire à la carte.

Des policiers craignent déjà que cela conduira, chez certains, à une démotivation ou à de l'absentéisme, phénomènes négatifs tout à fait contre-productifs.

Ce sujet sensible aurait mérité un véritable dialogue social, pour trouver des solutions qui ménagent à la fois la vie sociale et familiale ainsi que les nécessités du service.

La présente motion demande qu'un véritable dialogue s'instaure avec les représentants des policiers et du personnel de police, afin de chercher ensemble les solutions, de mettre fin aux horaires à la carte, de publier cette directive et d'améliorer la gestion des ressources humaines.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.